

Deuxième chambre.

La demande d'avis, introduite le 4 mai 1983 par le Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E., de l'Aménagement du Territoire et de la Forêt pour la Région wallonne, concernant une proposition de décret "organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour la Région wallonne", étant considérée comme non avenue par suite de la dissolution des Chambres (V. Doc. Conseil Régional wallon, n° 2, (1985-1986), n° 1, p. 3), a été rayée du rôle le 17 janvier 1986.

-----